



PROTOCOLE DE CONSIGNES POUR LES LIVRAISONS, RAMASSAGES ET SERVICES RAPIDES

Afin de protéger la santé de nos employés ainsi que celle de tout fournisseur de services qui fréquente notre milieu de travail, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes.

Aux fins d'application du présent protocole, on entend par « **fournisseur de services : Les services de livraison, de ramassage, de remorquage, de services alimentaires (incluant les machines à café et distributrices de nourriture) et autres services rapides, ainsi que ses employés, le cas échéant.**

Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la pandémie de la COVID-19, le RTL demande que les consignes suivantes soient mises en application et respectées par le fournisseur de service et ses employés, le cas échéant.

AVANT VOTRE DÉPLACEMENT	
1.	<p>Prendre connaissance des consignes suivantes AVANT votre visite et se préparer à les appliquer lors de la prestation des services, le cas échéant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire le présent Protocole de consignes pour les livraisons, ramassages et services rapides; • Valider, auprès du représentant du RTL affecté au contrat, les endroits où les déplacements sont permis et les EPI requis lors de ces déplacements; • Prendre note qu'il n'est pas possible d'utiliser les toilettes du RTL et qu'une toilette est disponible à l'extérieur des bâtiments : porte de garage 14 à Saint-Hubert et porte de garage 8 à Longueuil; • Appliquer en tout temps les mesures concernant l'hygiène, l'étiquette respiratoire et la désinfection des surfaces; • Appliquer la désinfection des équipements/outils avant et après manipulation; • Apporter tous les EPI COVID-19 : Masque de protection (chirurgical ou N95), lunettes de sécurité ou visière. • NE PAS VOUS PRÉSENTER sur les sites du RTL si : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vous présentez un ou des symptômes de la COVID-19 suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Fièvre; • Apparition ou aggravation d'une toux; • Difficultés respiratoires. ○ Vous avez été en contact avec une personne ayant eu la COVID il y a moins de 14 jours; ○ Vous avez voyagé, vous et votre entourage, à l'extérieur du pays dans les 14 derniers jours.
CONSIGNES À VOTRE ARRIVÉE ET LORS DE VOS DÉPLACEMENTS ET VISITES	
2.	Vérifiez votre état de santé avant de franchir les portes du bâtiment, autrement reportez votre visite.
3.	Lavez-vous les mains dès votre entrée dans le bâtiment avec le désinfectant mis à votre disposition.
4.	Appliquez les règles sur la réception de marchandise, la manipulation d'objets et les signatures, à l'endos.
5.	Appliquez les règles de distanciation prescrite en tout temps. Autrement, le port du masque de protection respiratoire est obligatoire le temps de votre visite. Si vous effectuez une tournée dans nos installations ou à plusieurs endroits dans une de nos installations, le port du masque de protection est obligatoire le temps de votre visite.
6.	Désinfectez vos mains avant toute manipulation et, par la suite, désinfectez tous les équipements et le matériel manipulés/touchés avec un désinfectant.
7.	Portez les équipements de protection individuelle requis dans le garage : bottes de sécurité (autrement déplacements dans les zones piétonnières), dossard et lunettes de sécurité selon les activités à effectuer.



Pour toute question, merci de contacter le représentant du RTL affecté à votre contrat.

Réception de marchandises

- Déposer les marchandises, à un endroit entendu avec votre représentant du RTL, pour éviter les allées et venues et dans la mesure du possible, un endroit isolé des autres secteurs de l'établissement;
- Déposer les marchandises sur une surface propre en respectant la mesure de distanciation prescrite entre les individus.

Manipulation d'objets et signature de documents

- Limiter au minimum les échanges de papiers, dans la mesure du possible de papiers (ex. : signature électronique des contrats ou des bons de livraison);
- Lorsque les documents papier sont requis:
 - Déposer les documents sur une surface propre pour transmettre et récupérer les documents en respectant la mesure de distanciation prescrite entre les individus;
 - Ne pas partager de stylo avec les interlocuteurs;
 - Autrement nettoyer son stylo avec un linge humide et du savon doux au besoin ou avec du désinfectant, lorsque souillé;
 - Lors de la récupération des documents, les déposer dans une enveloppe et les transporter dans un porte-document;
 - Informer le fournisseur de service et représentant du RTL des mesures de prévention à respecter.

Direction des ressources humaines
Mise à jour : 2 juillet 2020